

## COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 03 juin 2024

PROCES VERBAL N° 33

### Groupements de jeunes

- **GJ CŒUR DE BOCAGE** ➤ Nouvelle convention reçue = Durée 3 saisons.
- **GJ SUD DEUX-SEVRES** ➤ Nouvelle convention reçue = Durée 5 saisons.
- **GJ ST VARAUDAISE** ➤ Nouvelle convention non reçue = A renouveler au plus vite.
- **GJ EVSABB FCN.** À la suite du retrait du **FC NUEILLAUBIERS**, nouvelle convention reçue le 25/04/24.  
La dénomination est **GJ EVSABB**.

### Engagements 2024 / 2025

Vous trouverez, **ci-dessous**, les modalités d'engagement pour les compétitions départementales - **saison 2024/2025**. Les engagements devront impérativement être **saisis par l'application FOOTCLUBS**, les dates limites étant :

- **Le 25 août pour le foot à 11 des U15, U17, U18.**
- **Le 1<sup>er</sup> septembre pour le foot à 8 des U11, U12 (Critérium), U13 et le Foot à 7 pour les U15.**
- **Le 31 octobre pour le recensement de vos équipes U7 et équipes U9.**

### Pour les compétitions déjà pratiquées en 2023/2024, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu : « Epreuves Régionales et Départementales » puis « Compétitions officielles »
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider en bas de page à droite**
- Cliquer sur la vignette correspondante
- Vérifier le terrain
- Si nocturne (ou autre desiderata) alors que la saison dernière en diurne, desiderata (**alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, ententes...**) : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata.**
- **valider**

## COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 03 juin 2024

PROCES VERBAL N° 33

### Pour les compétitions non pratiquées en 2023/2024, il faut :

- aller sur « Footclubs »
- passer en saison **2024/2025**
- Menu : « Epreuves Régionales et Départementales » puis « Compétitions officielles »
- Avis club : cliquer sur le + de « Nouvel engagement »
- Sélectionner « District des Deux-Sèvres »
- Cliquer sur la vignette correspondante et sur « Valider »
- Si nocturne (ou autre desiderata) alors que la saison dernière en diurne, desiderata (**alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, ententes...**) : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata.**
- **valider**



L'engagement de vos équipes pour les coupes et pour toutes les catégories jeunes est obligatoire, autant d'équipes engagées dans les championnats le seront également dans les coupes.

### Championnat U19 interdistricts

L'organisation sera prise en charge par le district de la CHARENTE-MARITIME.

### Championnats départementaux

La date limite des engagements est fixée au :

- ⇒ **25 août pour le foot à 11 ;**
- ⇒ **01 septembre pour le foot à effectif réduit.**

Les équipes pourront être pré-engagées au niveau souhaité par les clubs.

**\*Toutefois, comme indiqué dans les règlements, le nombre d'équipes retenues dans les compétitions du niveau supérieur est limité.**

Les places disponibles dans lesdits championnats seront attribuées en fonction des critères évoqués dans les règlements.

**La commission validera la liste définitive des équipes retenues dans chaque niveau lors des réunions de rentrée (lundi 26 août pour le foot à 11 et le lundi 1er septembre pour le foot à effectif réduit).**

**Engagements bloqués :**

**U13 D1 Accession Ligue** ➤ Participation des 8 équipes qualifiées par le biais du critérium U12.

## COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 03 juin 2024

PROCES VERBAL N° 33

### Engagements soumis à restrictions\* :

**U13 D2** ➤ 4 poules de 8 équipes maximum.

**U15 D1** ➤ 2 poules de 8 équipes au maximum.

**U17 D1** ➤ 2 poules de 8 équipes au maximum.

### Engagements libres :

**U12 critérium – U13 D3 et D4 – U15 D2 et D3 – U17 D2 – U18 – U19 Interdistricts - U17 A 7 – U15 A 7 – Animation U11**

## Coupes départementales

La date limite des engagements est fixée aux mêmes dates que pour les championnats.

## Déclaration d'entente 2024 / 2025

⇒ Pour faire une **demande d'entente**, quelle que soit la catégorie, il faut **absolument passer par Footclubs**.

⇒ C'est le **club support de l'entente** qui en fait la demande.

⇒ Se positionner sur 2024-2025 ➤ Organisation ➤ Vie du club ➤ Type de demande : sélectionner « Entente » puis compléter les renseignements demandés avant de ➤ Valider la demande.

⇒ Le ou les clubs formant l'entente reçoivent alors une notification pour donner leur accord. Une fois l'accord donné par le/les club(s), alors le District valide cette demande d'entente. Pour plus de rapidité dans le traitement du dossier, nous conseillons au club support de prévenir le/les autre(s) club(s) dès qu'il aura fait sa demande sur Footclubs.

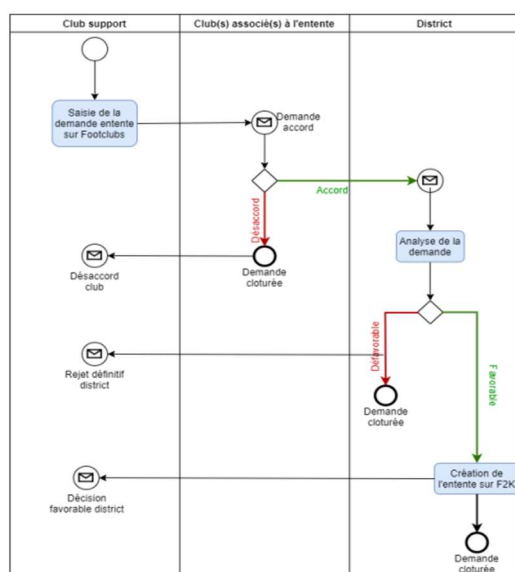
⇒ Nous n'avons plus « la main » pour enregistrer les ententes sur Foot 2000. Aussi, pour que tous les noms des joueurs apparaissent pour la composition de ou des équipes en entente(s) sur la FMI, vous devez impérativement adopter cette nouvelle procédure.

## COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 03 juin 2024

PROCES VERBAL N° 33

### VDC – ENTENTES



#### FONCTIONNALITÉS

- Saisie d'une déclaration d'entente par le club support
- Accord / refus des clubs constituant(s) l'entente
- Décision du District sur « **Vie des Clubs** »
- Prise en compte automatique de l'entente dans FOOT 2000

#### PÉRIMÈTRE UTILISATEURS

- Clubs
- Districts

Merci de votre compréhension

Le Secrétariat du District se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous aider dans vos démarches.

**C'est tout ! Bon courage.**

Si problème vous pouvez m'appeler au **05.49.79.79.96**

Jean-Luc POIRAULT  
Compétitions Jeunes

## Accessions aux championnats régionaux 2024/2025

**U18 R2** ➡ Suite au refus du **GJ CERIZAY IB, ECHIRE ST GELAIS** accède au championnat U18 R2.

**U16 R2** ➡ **BEAUVOIR** accède au championnat U16 R2.

**U14R** ➡ Les équipes participant au critérium régional U13 et au championnat U13 D1 Accession Ligue phase 2 peuvent s'engager dans le championnat U14 R 2024/2025.

**Le Président**  
**Alexandre RAMBAUD**

**Le Secrétaire**  
**Jean-Paul DENIAU**